



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC



EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU
CONSEIL MUNICIPAL EN 2011

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule que dorénavant avant le début de chaque année civile, le Conseil doit établir le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par André Picard, et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et débiteront à 20 h :

10 janvier
7 février
7 mars
4 avril
2 mai
6 juin

4 juillet
1er août
12 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre

DONNÉ à *C. A. B. T. R. E. E.* **ce** *3 novembre* **jour**
de l'année *2010*

.....
[Signature]
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), *P. L. E. A. R. E. L. A. N. D. E. A. U.* *S. E. C. T. R. E. S. O. A. L. E. R.* de la municipalité
de *C. A. B. T. R. E. E.*
certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public
ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *3 novembre*
..... *2010* entre *12h* et *17h* heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce *3 novembre 2010*
.....
[Signature]